

## **Le Fonds Agir ensemble pour l'inclusion (AGIRI) Mandat du comité consultatif du Fonds <sup>12</sup>**

### **CONTEXTE**

Le Fonds Agir ensemble pour l'inclusion (AGIRI) a été créé pour promouvoir et protéger les droits humains, et les conditions socioéconomiques, des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queer, bispirituelles et intersexes (LGBTQ2I) dans les pays admissibles à l'aide publique au développement (APD). La création d'AGIRI est le résultat de l'engagement soutenu des membres du Réseau Dignité Canada (RDC) avec le gouvernement du Canada **pour s'attaquer aux importantes lacunes du financement destiné à l'avancement des droits des personnes LGBTQ2I à l'échelle internationale**. En raison de son travail reconnu en matière de programmes internationaux fondés sur les droits humains et avec des partenaires LGBTQ2I dans des pays du Sud, Equitas, en partenariat avec le Réseau Dignité Canada, a reçu du financement d'Affaires mondiales Canada (AMC) pour le Fonds AGIRI.

Le Fonds [AGIRI](#) va soutenir **des projets proposés par les organisations de la société civile canadienne (OSC), conçus en collaboration avec des OSC ou des mouvements LGBTQ2I dans les pays du Sud**. Ce modèle permettra de renforcer la solidarité entre les organisations canadiennes et les OSC dans les pays du Sud pour faire progresser les droits humains des personnes LGBTQ2I à l'échelle internationale. Les données actuelles démontrent que les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queer, bispirituelles et intersexes ont souvent des organisations moins bien structurées, et ont donc plus de difficulté à obtenir du financement. Le Fonds, qui s'aligne sur la [Politique d'aide internationale féministe \(PAIF\) du Canada](#) et qui applique une [analyse comparative entre les sexes plus \(ACS+\)](#) et une [approche fondée sur les droits humains \(AFDH\)](#), développera des processus inclusifs et des activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances pour aider ces groupes à accéder au Fonds et à en bénéficier.

Equitas et RDC reconnaissent que le pouvoir et les privilèges sont inhérents à l'octroi de subventions mondiales et qu'il est important de déstabiliser la dynamique coloniale de financement. C'est pourquoi nous sommes de fervents partisans des approches féministes et participatives qui transfèrent le pouvoir de décision aux communautés elles-mêmes. En accord avec les principes de "rien sur nous sans nous" et "le processus est aussi important que le résultat", nous croyons que les organisations et défenseuses-eurs locaux des droits humains LGBTQ2I sont des expert-e-s de leurs propres réalités et devraient être au cœur de la prise de décision.

L'implication d'une diversité de communautés LGBTQ2I du Sud dans les décisions de financement est

---

<sup>2</sup> Ce mandat sera examiné par le comité consultatif lors de sa première réunion.

essentielle pour renforcer les réseaux LGBTQ2I, la confiance et la solidarité - les éléments de base d'une action collective puissante et de mouvements dynamiques. Le leadership des activistes et des subventionneurs LGBTQ2I dans la gouvernance du Fonds permet également des investissements et des résultats plus informés, équitables et efficaces dans le cadre du Fonds AGIRI. Le **comité consultatif et le comité de sélection de projets du Fonds, guidés** par les principes d'inclusion, d'intersectionnalité, d'indivisibilité des droits humains et de non-nuisance, est un élément essentiel de cette approche participative.

## MANDAT ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF

Le comité consultatif donne des conseils et valide l'orientation stratégique du Fonds, supervise sa mise en œuvre et fournit des recommandations sur les changements nécessaires à adopter en réponse aux nouvelles évolutions afin de veiller à ce que les besoins des groupes cibles et des communautés locales soient pris en compte et que l'impact attendu se réalise. Equitas et le RDC sont d'ardents défenseurs des approches féministes et participatives à l'octroi de subventions qui permettent de transférer le pouvoir de décision aux communautés et acteurs locaux. Conformément aux principes « rien pour nous, sans nous » et « le processus est aussi important que le résultat », le comité consultatif est au cœur de la structure de gouvernance du Fonds. Bien que certains paramètres du Fonds soient déjà établis, le comité consultatif est un organe de contrôle essentiel, dont les conseils guideront la vision et la mise en œuvre du Fonds. Le rôle de l'organisme de contrôle est de :

### 1.) Donner des conseils sur :

- La gouvernance, la supervision de haut niveau et le développement stratégique du Fonds (principes directeurs, vision de la croissance ou du développement durable, stratégies de gestion des risques, inclusion et intersectionnalité).
- Les orientations des appels à propositions et de la sélection des projets (objectifs des appels, critères d'admissibilité et de sélection, responsabilités du comité de sélection de projets).
- L'engagement des parties prenantes et l'apprentissage (par exemple, les stratégies de suivi, évaluation et apprentissage, la communauté de pratique et le renforcement des capacités).

### 2.) La sélection des membres du comité de sélection de projets

## MEMBRES

Le comité consultatif serait composé de **10 membres** choisis sur la base des expériences et des compétences pouvant être mise à contribution pour la réussite du Fonds. La composition sera la suivante :

- 2 membres choisis parmi les parties prenantes canadiennes du secteur LGBTQ2I ou ayant une expertise de travail sur les questions LGBTQ2I à l'échelle internationale.
- 8 membres internationaux (au moins 4 membres d'organisations et de mouvements LGBTQI des pays du Sud, et le reste provenant d'autres Fonds et organisations LGBTQI2 régionales, nationales ou intermédiaires des pays du Sud et du Nord).

La direction du Fonds chez Equitas et la direction générale du Réseau Dignité Canada siégeront d'office au comité exécutif, sans droit de vote. Des représentantes et représentants d'AMC, ainsi que d'autres personnes représentant Equitas ou le RDC, seront invités à assister à des réunions de façon ponctuelle pour favoriser la communication et l'apprentissage.

Equitas et le Réseau Dignité Canada souhaitent que le comité consultatif reflète la diversité des communautés qu'ils servent. Cela comprend la diversité en matière de langues parlées, de culture, de race, d'âge, d'orientation sexuelle, d'identité de genre et de caractéristiques sexuelles, ainsi que de représentation géographique. Cela signifie également la diversité du type d'expérience, tels que les personnes qui défendent les droits humains, ainsi que les ONG et les bailleurs de fonds ayant de l'expérience avec des mécanismes de financement semblables.

**Collectivement, le comité consultatif comprendra la liste suivante de compétences et d'expériences.** On ne s'attend pas à ce que chaque membre du comité possède toutes les compétences et expériences mentionnées ci-après :

- Engagement militant sur les questions LGBTQI et connaissance des réalités locales, régionales ou internationales.
- Expérience dans l'organisation menée par des personnes transgenres, autochtones ou intersexes.
- Perspective mondiale sur les tendances actuelles touchant la communauté LGBTQI.
- Expérience dans la gestion d'initiatives d'octroi de subventions similaires.
- Connaissance du secteur LGBTQI canadien.
- Être capables et vouloir travailler dans un groupe diversifié qui comprend des personnes militantes et des donatrices et donateurs.
- Être capable de communiquer dans au moins une des langues de travail du Fonds (anglais ou français).

Les membres du comité consultatif peuvent siéger à titre personnel ou au nom de leur institution et doivent agir dans le meilleur intérêt du Fonds. Pour éviter tout conflit d'intérêt ou avantage indu, les membres du comité consultatif ne soumettront pas de demande de financement pendant la durée de leur mandat. Les membres du premier comité consultatif ont été désignés par un comité de sélection formé de 6 personnes, dont 2 membres d'Equitas, 2 membres du Réseau Dignité Canada, et 2 personnes expertes à l'externe. Le comité consultatif sera responsable de recommander de nouveaux membres et de renouveler sa composition, avec le soutien de l'équipe d'AGIRI.

## **RENCONTRES**

Le comité consultatif établira son propre calendrier de réunions. Il est prévu qu'il y ait une rencontre

annuelle en face à face<sup>3</sup>, et environ quatre réunions par année au total. Il est prévu que le comité aura besoin de se réunir plus souvent au début des activités du Fonds. Les membres devront fournir des commentaires sur des documents ou participer à de petits comités de travail entre les réunions officielles.

### **DURÉE DU MANDAT**

Les membres du comité consultatif serviront des mandats décalés de trois ans. Lors de la première série de nominations, la moitié des membres seront nommés pour un mandat de 2 ans et l'autre moitié pour un mandat de 3 ans. Un membre qui rate plus de deux réunions formelles consécutives sans une autorisation d'absence est réputé avoir démissionné.

### **QUORUM**

Le quorum pour la réunion est la majorité simple (50 % +1) des membres votants du comité — présents en personne ou par téléconférence. Afin d'assurer une représentation et une participation adéquates à la prise de décision, le comité consultatif tiendra compte de quelles voix sont présentes ou absentes si un petit groupe a formé un quorum.

### **PRISE DE DÉCISION**

Le comité doit s'efforcer de parvenir à un consensus (c'est-à-dire « que vous pouvez vivre avec la décision ou l'idée ») lors de la prise de décision. Si un consensus ne peut être atteint, les membres du comité doivent s'entendre sur la façon de traiter la question en suspens, c.-à-d. voter, poursuivre la discussion, reporter la question à une autre réunion ou transmettre la question à Equitas via la direction du Fonds.

Si la question est transmise à Equitas, le comité partagera les points de vue conflictuels avec la direction du Fonds qui est responsable de prendre des décisions dans le meilleur intérêt du projet tout en s'appuyant sur les points de vue des membres du comité. Dans de telles circonstances, la direction du Fonds communiquera la décision finale aux membres du comité consultatif, ainsi que le raisonnement derrière la décision qui a été prise.

Pour nommer les membres du comité de sélection, si un consensus n'est pas atteint, une majorité (50 % +1) de membres peuvent prendre la décision si le quorum a été atteint. Il n'y aura pas de vote par procuration ou par courrier électronique, sauf si cela a été explicitement déterminé par le comité à l'avance d'un vote.

### **CO-PRÉSIDENTIE DU COMITÉ**

Les personnes élues à la co-présidence le seront pour un mandat de 3 ans. Avec l'appui de l'équipe d'AGIRI d'Equitas, la co-présidence doit :

- Convoquer et présider les réunions, et définir l'ordre du jour en consultation avec la direction du

---

<sup>3</sup> Étant donné le nouveau contexte de la COVID, les réunions en personne pourraient ne pas être possibles à court terme.

Fonds AGIRI et du RDC, et les membres du comité consultatif

- Assurer le suivi des recommandations avec la direction du Fonds AGIRI chez Equitas

## RESPONSABILITÉ

Le comité consultatif est responsable devant Equitas. Equitas et le Réseau Dignité Canada sont déterminés à écouter activement et respecter les recommandations et les conseils du comité consultatif. De plus, la direction du Fonds AGIRI chez Equitas expliquera au comité consultatif de quelle manière elle répond et met en pratique ces recommandations. Toutefois, compte tenu de la responsabilité de fiduciaire et des contraintes contractuelles découlant de la structure du Fonds AGIRI, les décisions finales seront prises par Equitas.

Le comité consultatif, Equitas et le RDC doivent également rendre des comptes à leurs parties prenantes et partenaires, qui comprennent les mouvements et organisations LGBTQ2I des pays du Sud. Nous maintenons un haut niveau d'intégrité et de transparence qui est conforme à nos principes en matière de droits humains et nos valeurs. Nous respectons nos engagements et nous partagerons ouvertement les recommandations du comité consultatif et la manière dont nous y répondrons. Nous mènerons également des évaluations périodiques et participatives des projets et du processus d'octroi de subventions du Fonds AGIRI en collaboration avec les partenaires et les parties prenantes.

## RÉMUNÉRATION

Les membres du comité consultatif recevront de modestes honoraires de 500 dollars canadiens par année. De plus, les personnes co-présidentes recevront des honoraires 500 dollar canadiens annuellement. Les dépenses de voyage approuvées au préalable seront également couvertes.

## PRINCIPES DIRECTEURS

### INTERSECTIONALITÉ

Equitas et RDC reconnaissent que la transphobie, la biphobie et l'homophobie ne sont pas les seules à avoir un impact sur les personnes LGBTQ2I. Ces systèmes de pouvoir s'entrecroisent et s'aggravent plutôt avec le colonialisme, le racisme, le classisme, le patriarcat, le capacitisme et l'âgisme, entre autres. Ces systèmes de pouvoir existent à la fois au sein des communautés LGBTQ2I, des partenaires et des bailleurs de fonds et entre eux. Le Fonds et ses projets intègrent une analyse et une approche intersectionnelles pour aborder les droits humains des personnes LGBTQ2I.

### INCLUSION

Les dynamiques de pouvoir et les inégalités historiques et actuelles au sein des communautés LGBTQ2I nécessitent des mesures intentionnelles pour garantir que les groupes marginalisés informent, accèdent et bénéficient du Fonds. Le Fonds AGIRI s'engage à adopter des pratiques délibérées d'inclusion et de redistribution du pouvoir dans le cadre de ses opérations et de son portefeuille. En particulier, le Fonds

donne la priorité au leadership des personnes bi-spirituelles, trans et intersexuelles, ainsi que des femmes bisexuelles, queer et lesbiennes du monde entier dans sa gouvernance et ses programmes.

### **INDIVISIBILITÉ DES DROITS HUMAINS**

Les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont tous des droits humains et sont inhérents à la dignité de chaque personne humaine, indépendamment de l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles.

Ces droits ont le même statut et l'un ne peut pas être priorisé par rapport à un autre. Le travail visant à faire progresser des droits spécifiques ne doit pas porter atteinte aux autres droits. Les conditions socioéconomiques des personnes LGBTQ2I sont explicitement liées à la progression de leurs autres droits.

### **NON-NUISANCE**

Le Fonds est guidé par le principe du non nuisance (do no harm) tant dans les partenariats que dans la programmation. Le Fonds AGIRI vise à remettre en question la dynamique de financement coloniale et à travailler en solidarité avec les groupes LGBTQ2I marginalisés, tant au Canada que dans les pays du Sud, afin de minimiser les préjudices. Le Fonds AGIRI accordera également une attention particulière à la sécurité et au bien-être des partenaires canadiens, des partenaires du Sud et des communautés locales afin de s'assurer que les interventions n'exacerbent pas les risques de discrimination ou de violence. Les informations sur les partenaires du projet et les militants individuels seront traitées avec la plus grande confidentialité.

### **CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Tous les membres du personnel et du conseil d'administration d'Equitas, les membres du personnel et du conseil d'administration du Réseau Dignité Canada, les membres du comité consultatif et les membres du comité de sélection doivent respecter les plus hautes normes d'intégrité et éviter les conflits d'intérêts réels ou perçus. ***Un conflit d'intérêts est défini comme un intérêt réel ou perçu dans une action qui entraîne, ou a l'apparence d'entraîner, des bénéfices sur le plan personnel, organisationnel ou professionnel.*** Toute personne impliquée dans la gestion du Fonds et la sélection des projets est tenue d'agir dans le meilleur intérêt du Fonds, de ses objectifs énoncés et de sa mission. En tout temps, il est interdit aux membres du personnel et du conseil d'administration d'Equitas, aux membres du personnel et du conseil d'administration du Réseau Dignité Canada, aux membres du comité consultatif et aux membres du comité de sélection travaillant avec le Fonds d'utiliser leur rôle, ou le nom ou les biens du Fonds, pour leur propre profit ou leur bénéfice personnel.

Tous les membres des comités consultatifs et de sélection seront tenus de signer une déclaration de conflit d'intérêt lorsqu'ils se joindront à un comité et de remplir un formulaire de divulgation pour identifier tous postes, relations ou circonstances dans lesquels la personne est impliquée, au Canada ou dans des pays du Sud, et qui pourraient, selon elle, contribuer à l'émergence éventuelle d'un conflit d'intérêts. Si le potentiel d'un conflit d'intérêts survient, elles devront en informer la direction du Fonds et pourraient être invitées à se récuser à l'égard de décisions pertinentes à leurs intérêts.

Le comité de sélection de projets fonctionne sans lien de dépendance avec le comité consultatif, d'Equitas et du Réseau Dignité Canada. Il est essentiel que ce comité soit indépendant, afin d'éviter les conflits d'intérêts ou la perception de conflits d'intérêts. **C'est pourquoi les membres du comité consultatif ne peuvent pas présenter une demande de financement auprès du Fonds AGIRI.** De même, les organisations dont un-e représentant-e (c'est-à-dire un-e employé-e rémunéré-e ou bénévole membre du conseil d'administration) siège sur le comité de sélection de projets ne sont pas admissibles à ce financement.

## TRANSPARENCE

Les critères de sélection des projets seront clairement établis et rendus publics en ligne pour tous les demandeurs intéressés. À moins que des préoccupations en matière de sécurité n'empêchent la diffusion publique d'informations au sujet des projets, une liste des organisations qui ont obtenu des fonds pour leurs projets sera rendue publique. Les délais pour les propositions de projet seront établis à l'avance et rendus publics en ligne. À moins que des raisons de sécurité empêchent la divulgation des noms des membres du comité consultatif et du comité de sélection, ces derniers, ainsi que la durée de leur mandat, seront rendus publics en ligne.

---

En signant ces TdR, je reconnais par la présente avoir lu, compris et accepté toutes les informations sous-mentionnées. J'accepte de respecter les termes de référence du Fonds Agir ensemble pour l'inclusion (AGIRI) pour le Comité Consultatif.

Signature du membre du comité: \_\_\_\_\_

Nom (en lettres moulées): \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_